

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 3 avril 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, René Desrosiers, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-04-55

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2017-04-56

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 6 mars 2017 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MOIS DE MARS 2017 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités pour le mois de mars 2017 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

### 6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2017-04-57

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de faire **un don de \$50 à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli** dans le cadre du programme de soutien à la motivation scolaire et sociale.

- DEMANDE DE DON

2017-04-58

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$ à la Fondation du centre hospitalier régional de Rimouski** dans le cadre de leur campagne de financement.

7- **LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- **APPROBATION DES COMPTES**

2017-04-59

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$63 646.16 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- **AUTORISATION POUR VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS**

2017-04-60

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **versement d'une subvention de \$500 au "Club des 50 ans et plus de Sainte-Jeanne-d'Arc" pour l'année 2017**, suite à leur demande du 14 mars 2017. Ce montant de subvention est prévu au budget annuel de la municipalité pour l'année 2017.

10- **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR MATÉRIAUX GRANULAIRES**

2017-04-61

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc doit procéder à l'achat de matériaux granulaires pour l'entretien ou la réparation des chemins municipaux;

**Considérant que** les dépenses reliées à cet achat sont prévues à l'intérieur du budget d'opération ;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à demander des **soumissions** par voie d'invitation écrite **pour l'achat de matériaux granulaires**.

11- **NOMINATION DES RESPONSABLES DES CHEMINS D'ÉTÉ**

2017-04-62

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme M. Maurice Chrétien et M. Sylvain Paradis **responsables des chemins d'été** pour l'année 2017.

12- **NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

13- **POSTE D'ADJOINT AU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**14- NOMINATION D'UNE RESPONSABLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

2017-04-63

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Madame Rolande Martel **responsable de la bibliothèque municipale**; la présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

**15- NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER SÉCURITÉ INCENDIE**

2017-04-64

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Sylvain Paradis **responsable du dossier sécurité incendie** pour la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

**16- MANDAT ACCORDÉ À LA MRC DE LA MITIS POUR PRÉPARATION DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Les membres du conseil municipal désirent obtenir des informations supplémentaires avant d'accorder un mandat concernant certaines modifications à apporter aux règlements d'urbanisme.

**17- RÉSOLUTION POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE**

2017-04-65

**CONSIDÉRANT** l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

**CONSIDÉRANT** que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

**CONSIDÉRANT** l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

**CONSIDÉRANT** que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

**CONSIDÉRANT** que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

**CONSIDÉRANT** l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

**CONSIDÉRANT** que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

**CONSIDÉRANT** que M. Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, a convenu de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

**Il est proposé par** Michel Paris

**Appuyé par** René Desrosiers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc demande au gouvernement du Québec et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec:

- de fixer rapidement un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles, afin d'aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;
- de mandater ce groupe pour établir les prémisses d'une réelle refonte du Programme de crédit de taxes foncières agricoles au Québec, équitable pour toutes les parties impliquées.

**18- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017**

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

**19- VARIA**

**A) ATELIER DE PERFECTIONNEMENT POUR DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2017-04-66

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à assister à l'**atelier de perfectionnement "Directeurs généraux et locaux et MRC: rôles et collaborations"** qui aura lieu le 10 mai 2017 à Matane et ce, au coût de \$304 taxes en sus.

**B) AVIS AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2017-04-67

**ATTENDU QUE** le 23 mars 2017 la caserne incendie de la municipalité de La Rédemption ainsi que son contenu ont été complètement détruits par les flammes;

**ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie de La Rédemption desservait également le territoire de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc suite à une entente intermunicipale faisant en sorte que les deux municipalités étaient en copropriété relativement aux équipements et véhicules incendie;

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Rédemption a informé la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc de la situation;

**ATTENDU QU'**il est prévu au schéma de couverture de risques de la MRC de la Mitis la présence d'une caserne incendie ainsi que des équipements d'intervention comprenant entre autres une autopompe et un camion-citerne conforme dans la municipalité de la Rédemption;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne possédait pas les ressources humaines nécessaires afin de mobiliser une force de frappe adéquate et conforme aux orientations ministérielles pour les feux de bâtiments sur le territoire qu'elle desservait sans l'entraide provenant des municipalités limitrophes avant les événements du 23 mars 2017;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à l'analyse de toutes les possibilités qui s'offrent quand à l'avenir de la desserte incendie sur notre territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité bénéficie temporairement de l'entente de tarification d'entraide incendie avec la municipalité de Mont-Joli pour que la caserne la plus près et la plus apte à intervenir desserve les territoires des municipalités de La Rédemption et de Sainte-Jeanne-d'Arc de façon automatique;

**ATTENDU QUE** l'article 28 de la loi sur la sécurité incendie prévoit: "*Qu'une fois en vigueur, le schéma peut-être modifier en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles.*"

**ATTENDU QUE** les événements survenus à La Rédemption, même s'ils modifient le niveau de protection des citoyens, sont de nature exceptionnelle;

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risque de la Mitis est actuellement en cours de révision;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc avise le ministre de la Sécurité publique que **des mesures alternatives temporaires et optimales pour assurer la protection de ses citoyens ont été mises en place** conformément aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, **en attendant la mise en place de mesures permanentes** et l'attestation de son nouveau schéma de couverture de risques.

**C) ACHAT D'UN PALAN À LEVIER**

2017-04-68

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat d'un palan à levier  $\frac{3}{4}$  tonne** pour un montant approximatif de \$200 taxes en sus.

**20- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Sylvain Paradis la fermeture de l'assemblée à 21h30.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière